

« Rentrée 2024 : échéances à venir des territoires de Nouvelle-Aquitaine engagés dans InTerLUD+ »



Le programme CEE InTerLUD+ (2023-2026) organise sa deuxième rencontre nationale annuelle ce 5 décembre 2024 et s'inscrit dans le prolongement et approfondissement du programme CEE InTerLUD (2020-2023). Ils visent à accompagner les territoires et leurs acteurs économiques à opérer la transition écologique de la logistique urbaine.

Si plus de 55 territoires sont engagés dans le programme à l'échelle nationale aujourd'hui (rappelons l'objectif de 61 territoires accompagnés d'ici fin 2026), qu'en est-il de leurs avancées pour les ressortissants de la Nouvelle-Aquitaine ?

Les 6 territoires de Nouvelle-Aquitaine accompagnés sous InTerLUD ont renouvelé leur engagement dans InTerLUD+ : la CA du **Grand Angoulême**, la CU de **Limoges Métropole**, la CA de **La Rochelle**, la CA du **Pays Basque**, la CA **Pau Béarn Pyrénées** et **Bordeaux Métropole**.

Cet article présente pour chacun d'eux leur stade d'avancement dans le programme, les derniers temps forts des concertations menées ainsi que les actions de leur charte « Logistique urbaine durable » en cours de mise en œuvre. Découvrez également les échéances qui se préparent d'ici la fin de l'année à l'occasion de la rentrée 2024.

Des logistiques urbaines durables en action : les territoires chartés InTerLUD+

➤ La Communauté Urbaine Limoges Métropole se trouve au **stade opérationnel de mise en œuvre** de sa Charte Logistique Urbaine Durable (Charte LUD) **qui fut signée le 29 mars 2024**. Ce temps fort et symbolique venait couronner le travail accompli par la collectivité, depuis la mise en place d'une gouvernance et pilotage à la co-construction de son plan d'actions LUD, après la réalisation du diagnostic sur la logistique urbaine.

Les actions 6 « Développer les livraisons en horaires décalées respectant les critères de la certification Piek » et 8 « Développer des services de retrait de petits colis dans les principaux pôles d'échange et commerces » sont désormais lancées. La première est en cours d'expérimentation par l'enseigne de la grande distribution Monoprix, et notamment le magasin du centre-ville, qui vise à s'équiper en matériel silencieux et à se former afin d'obtenir la labellisation « Certibruit ». Celle-ci certifie la capacité à livrer silencieusement et donc, le cas échéant, en horaires nocturnes.

L'action 8, tout récemment lancée, concerne le déploiement de consignes pour le retrait de petits colis. Quels en seront les usagers ? Quel est le calendrier de déploiement ? Où se situeront ces consignes ? Ce sont là autant d'actualités et de retours d'expérience à venir d'ici fin 2024.

➤ La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a également élaboré une charte LUD territoriale et concertée, parmi les premières signées sous InTerLUD. C'est un territoire qui a renouvelé son engagement pour se lancer dans la phase opérationnelle de sa charte avec, à ce jour, **5 de ses 11 actions lancées**. Pour chacune d'entre elles, voici les prochaines avancées prévues :

Dans le cadre de **l'action 1 « Aménager les aires de livraison en adéquation avec les besoins »**, la carte des aires de livraison sera soumise à consultation en ligne pour connaître les besoins en termes de réaménagement (création, suppression ou modification) des aires existantes. Sur le plan juridique et administratif, l'arrêté d'occupation et de contrôle des aires de livraison sera révisé et l'ouverture au stationnement des aires de livraison (AL) devrait voir le jour sous forme d'expérimentation en lien avec le projet porté par le GART et son appel à candidature de début 2024.

La collectivité prévoit également la révision de l'arrêté sur les horaires et accès du centre-ville de Pau en lien avec **l'action 3, qui vise à « Faire évoluer progressivement les accès du cœur piéton de Pau pour conforter ce secteur pacifié »**.

Suivant la logique **« Faciliter et anticiper la mise en place de la ZFE-m » (action n°4)**, la CA de Pau Béarn Pyrénées ouvrira de mi-octobre à mi-décembre une consultation publique en ligne. Elle succède aux ateliers du mois d'avril et de mai 2024, tenus auprès d'élus du territoire, des acteurs économiques de la logistique sur le territoire, ainsi que du tissu associatif citoyen. Cette consultation de fin d'année anticipe ainsi la mise en place de la ZFE-m qui, au 1^{er} janvier 2025, interdira la circulation des véhicules non-classés.

Sur un tout autre sujet, dans le cadre de la réhabilitation d'une place publique de Pau, vient d'être amorcée la mise en œuvre de **l'action n°6 « Organiser un chantier de travaux exemplaire et reproductible »**.

Enfin, un parcours de formation en plusieurs temps est prévu courant octobre-novembre 2024 dans l'objectif **« d'Accompagner les partenaires Interlud vers la formation et les outils de pilotage en faveur de la logistique urbaine durable »**. Cette **action (n°11** de la charte) a vu le jour avec Mobi Akademy & Cartoroute, qui se sont associés pour la dispense de ce parcours de formation.

➤ À l'instar de la CA de Pau Béarn Pyrénées, la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême poursuit également son aventure InTerLUD+ avec une Charte LUD signée qui comporte 17 actions. La collectivité déploie dès lors depuis fin 2023 **l'action 1 « Aménager les aires de livraison »**.

Pour ce faire, le bureau d'études Interface Transport a mené une étude et proposé ensuite un nouveau Schéma Directeur des Aires de Livraison (SDAL) qui répertorie les AL existantes -y compris celles nécessitant une réhabilitation- et en propose de nouvelles. Cette action s'inscrit dans un contexte de végétalisation du centre-ville piéton d'Angoulême et d'extension du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service). Ces deux actions sont rigoureusement pilotées par la collectivité. Par exemple, une concertation-terrain avec des transporteurs a été menée en avril 2024 pour envisager un nouveau parcours de livraison au regard du futur maillage des aires de livraison. En parallèle, une expérimentation par arrêté devrait avoir lieu pour tester ce nouvel itinéraire de livraison.

D'autre part, au dernier trimestre 2025 un grand événement de présentation des équipements de livraison silencieux à destination des professionnels de la logistique sur le territoire devrait amorcer le lancement des **actions 4 et 5 : « Encourager les livraisons en horaire décalé » et « Lancer un pilote pour les livraisons en horaire décalé »**.

Des signatures de Chartes LUD à venir

➤ La Communauté d'Agglomération de La Rochelle avait réalisé sous InTerLUD son diagnostic sur la logistique urbaine et mené les ateliers propres à la construction d'un plan d'action « Logistique Urbaine Durable » en concertation avec ses acteurs économiques et leurs représentants concernés.

Depuis juillet 2024, une nouvelle concertation est en cours pour prioriser les actions LUD qui permettront de consolider la charte Logistique Urbaine Durable du territoire. Les professionnels de la logistique et leurs représentants sont invités à exprimer leur avis et intérêt pour chacune des 10 actions que comprendra la charte. C'est un pas ferme pour garantir le pilotage et suivi des actions qui s'ensuivra.

La validation politique et économique de la Charte Logistique Urbaine Durable du territoire et sa signature en comité de partenaires est ainsi prévue pour le dernier trimestre de 2024.

➤ **L'événement de signature de la Charte LUD** de la Communauté d'Agglomération du Pays-Basque est la prochaine étape InTerLUD+ du territoire. Elle fut présentée et validée par les élus en COPIL (instance de pilotage) le 26 juin 2024.

Une charte coconstruite en évolution

➤ Bordeaux Métropole figure parmi les territoires français pionniers dans les politiques en logistique urbaine, dont les premiers accomplissements remontent à il y a plus de vingt ans. Dans le large panel des actions, initiatives, politiques et expérimentations qui se sont succédées et sont menées encore aujourd'hui, InTerLUD+ vient apporter son accompagnement et expertise dans la représentation concertée des acteurs économiques et professionnels de la logistique. En tant que tel, **Bordeaux Métropole a élaboré et signé sa Feuille de Route Logistique Urbaine (FdR LU) sous InTerLUD, politiquement validée au printemps 2023.** La Métropole est aujourd'hui considérée comme « territoire charté » bien qu'un événement de signature par les partenaires économiques n'ait pas encore eu lieu.

Le renforcement de l'équipe au sein de la Métropole ainsi que le **lancement en janvier 2024 d'un Club Logistique Urbaine** ont permis la mise en place d'une nouvelle phase de mobilisation des acteurs au printemps 2024. Sur trois temps différents, les ateliers ont porté sur des thématiques distinctes : les données « Logistique » à mettre à jour, l'harmonisation des réglementations locales et l'économie de proximité. La Métropole affiche ainsi sa volonté de faire vivre sa FdR LU (ou « Charte LUD ») et de voir émerger de nouvelles actions concrètes émanant directement des professionnels et portées dans le cadre du Club.

Cet esprit s'inscrit dans la conception d'InTerLUD+ sur ce que sont les chartes Logistique urbaine durable, c'est-à-dire des documents vivants et évolutifs, fruits et jalons de concertations territoriales sur la logistique urbaine, et guides opérationnels pour la transition durable de la logistique urbaine.

En parallèle, **les actions de la Feuille de Route LU définies en 2023 sont en état de marche.** Nous pourrions citer l'action 2.1 avec le lancement d'une étude pour « Pérenniser un service de fret fluvial régulier de distribution ou de collecte de marchandises », l'expérimentation avec la ville de Bordeaux et la société Elise Atlantique d'un micro-hub sur l'espace public, l'analyse en cours du fonctionnement logistique de la zone piétonne en centre-ville commerçant de Bordeaux, ou encore le déploiement du programme ColisActiv' depuis 2023, toujours dans l'esprit de déployer la cyclo-logistique sur le territoire.

Au-delà de l'accompagnement territorial, d'autres ressources proposées par InTerLUD+



- ✓ **Le parcours pédagogique suivi par chaque territoire engagé dans InTerLUD+ : La Méthodologie Pour Agir – en 5 étapes**
- ✓ **Les 4 outils JOPTIMIZ** qui ont été développés en concertation avec les professionnels franciliens de la logistique pour les accompagner sur toute la période des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : JOPTIMIZ.green
- ✓ **Et les informations complémentaires sur LUJOP : La logistique du quotidien durant les JOP**
- ✓ **Les prochaines sessions du parcours de formation** à destination des collectivités : « Engagement volontaire en faveur de la logistique urbaine »



Pour plus d'informations sur le Programme, contactez Katya Suvorov,

Chargée de gestion et d'animation du programme InTerLUD+ | k.suvorov@logistic-low-carbon.fr

Pour plus d'informations sur cet article, contactez Laia Canavaggia,

Chargée de mission logistique urbaine durable | l.canavaggia@logistic-low-carbon.fr